

D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs**

Commune de VERON



Edition 2009

Prochaine mise à jour : 2014 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

Le mot du Maire

Le village de VERON est situé à 8 kilomètres de Sens. Le risque majeur (CHAUMECON) auquel est soumis une partie de la commune est un risque « technologique majeur » lié à l'implantation de l'usine PSV, classé site SEVESO « seuil haut ».

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret N° 90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n° 2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (D.I.C.R.I.M.) qui :

- Recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- Explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- Précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, procède du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en Mairie. Garder son calme, puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-la, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité et celle de tous en dépend.

Le Maire, Pascale MOUREAUX

COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M.	Mise à jour :
SOMMAIRE	Page n° 3

ANALYSE DES RISQUES :

- Inondation	p. 4
- Rupture de barrage.....	p. 6
- Nucléaire.....	p. 8
- Transport matières dangereuses.....	p. 9
- Site Seveso.....	p. 11
- Pandémie.....	p. 15
- Canicule	p. 16

ANNUAIRE DE CRISE p. 17

Référence : PPR inondations : n°PREF CAB 2003 0123

Cartographie des zonages PPR Commune de Veron

0 250 500
Mètres

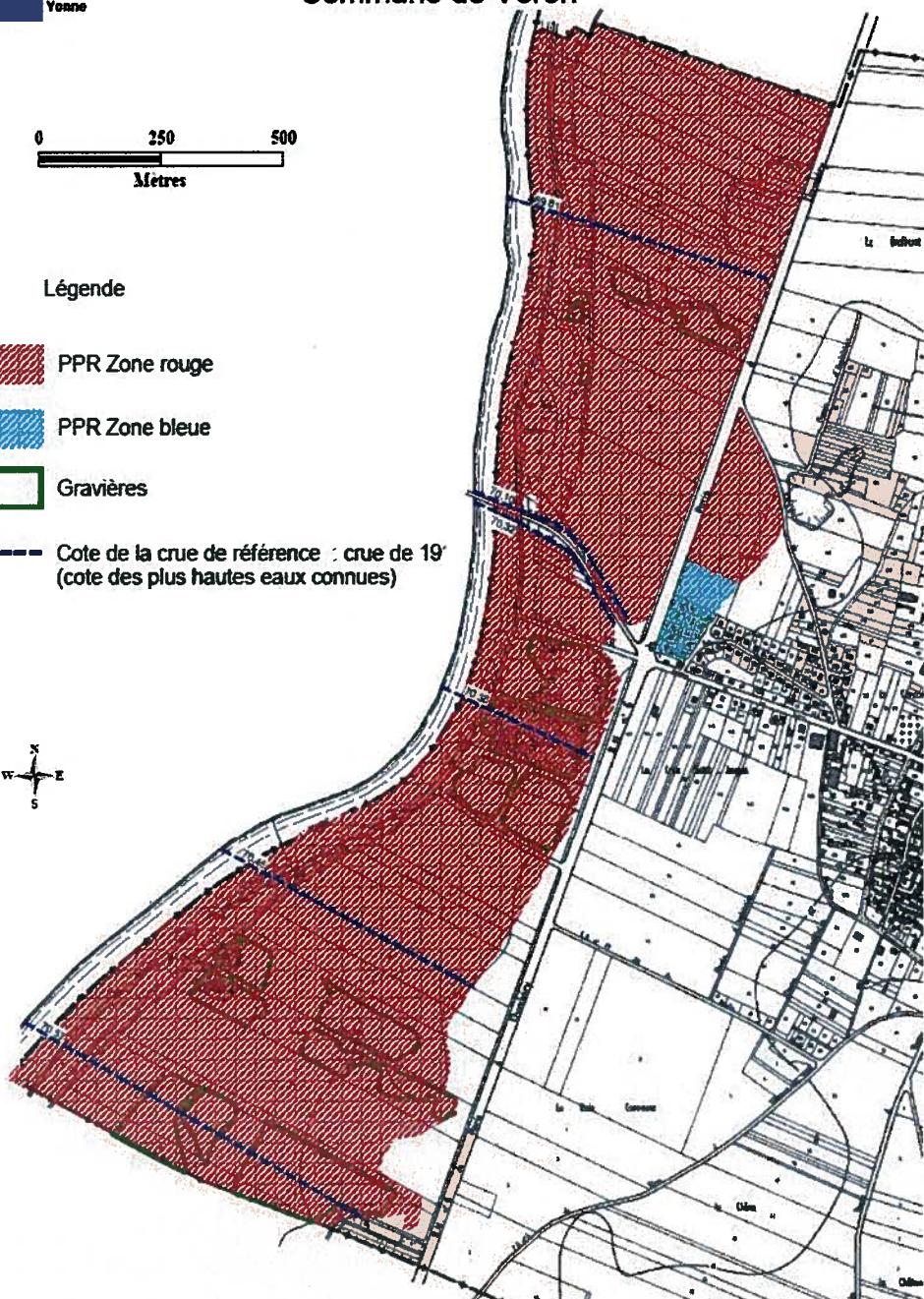
Légende

PPR Zone rouge

PPR Zone bleue

Gravières

— Cote de la crue de référence : crue de 19^e
(cote des plus hautes eaux connues)



Ce document Pdf, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1/10 000 ème

Réalisation : DDE 89 / Atelier SIG Juin 2006

COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M	Mise à jour :
RISQUE INONDATION « 1910 »	Page n° 5

ACTION DU MAIRE

- Permanence Mairie
- Déviation route (attention aux routes et ponts coupés) D140
- Déclenchement PCS

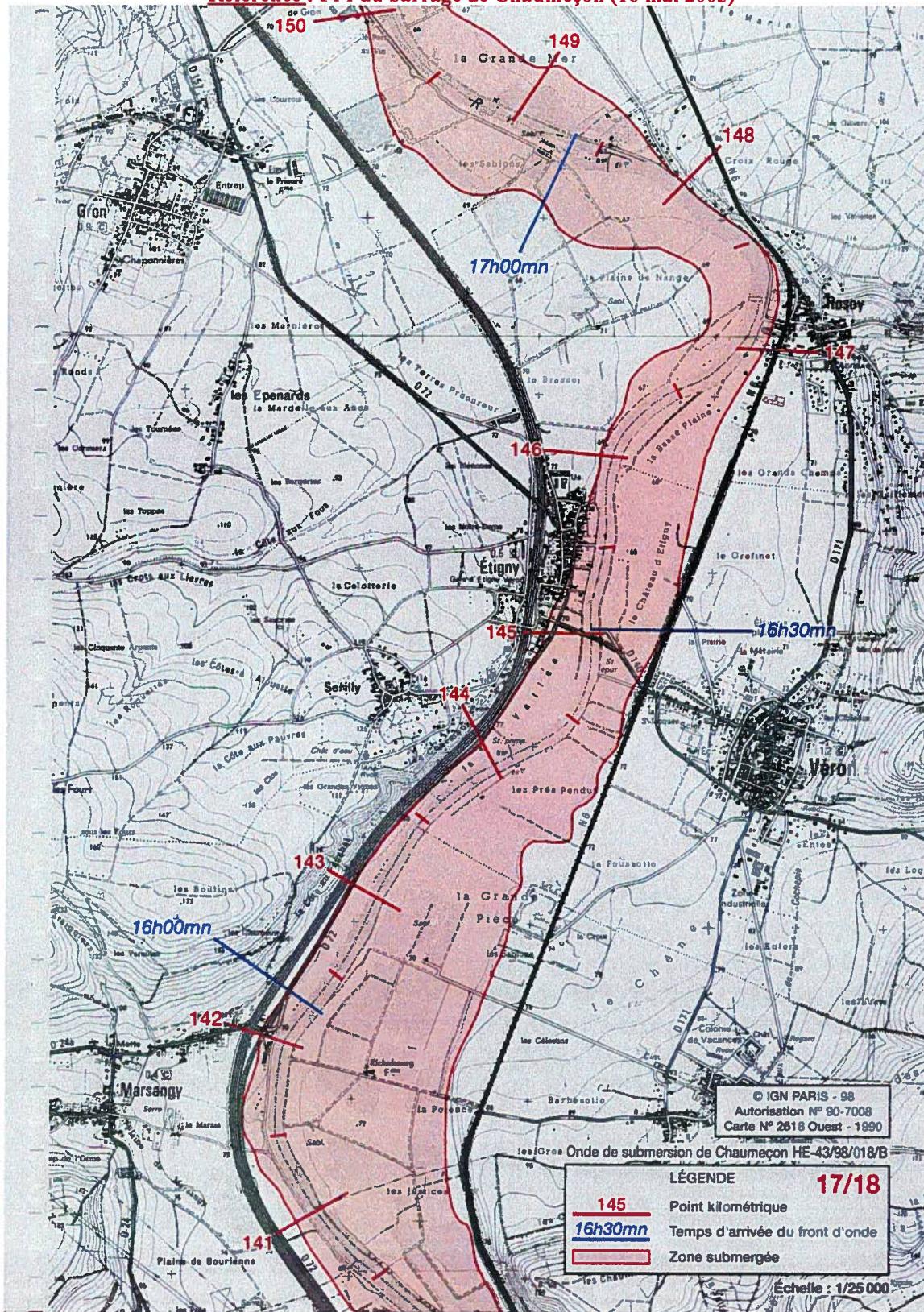
ALERTE

- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté).

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas téléphoner
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ecouter la radio
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Référence : PPI du barrage de Chaumeçon (16 mai 2005)



COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M.	Mise à jour :
RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMECON	Page n° 7

Le PPI de Chaumeçon prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion de 2 mètres de hauteur, déferlant en partie sur la commune, environ 16H30 après la rupture.

ACTION DU MAIRE

- Evacuation de la zone
- Déclenchement PCS partiel ou permanence mairie
- Déviation route (attention aux routes et ponts coupés) D140

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio/TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté).

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Se préparer à être évacuer (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

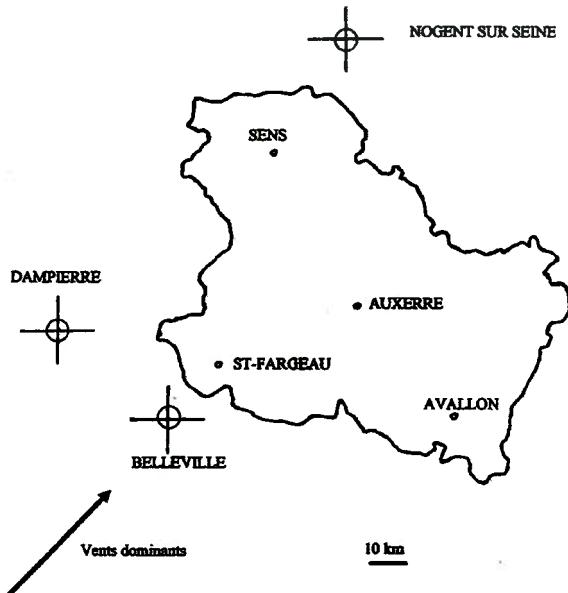
COMMUNE de VERON

Mise à jour :

D.I.C.R.I.M.

RISQUE NUCLEAIRE

Page n° 8



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- Information de la population et des ERP (Ecole, Bibliothèque, Poste)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté)
-  au confinement

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

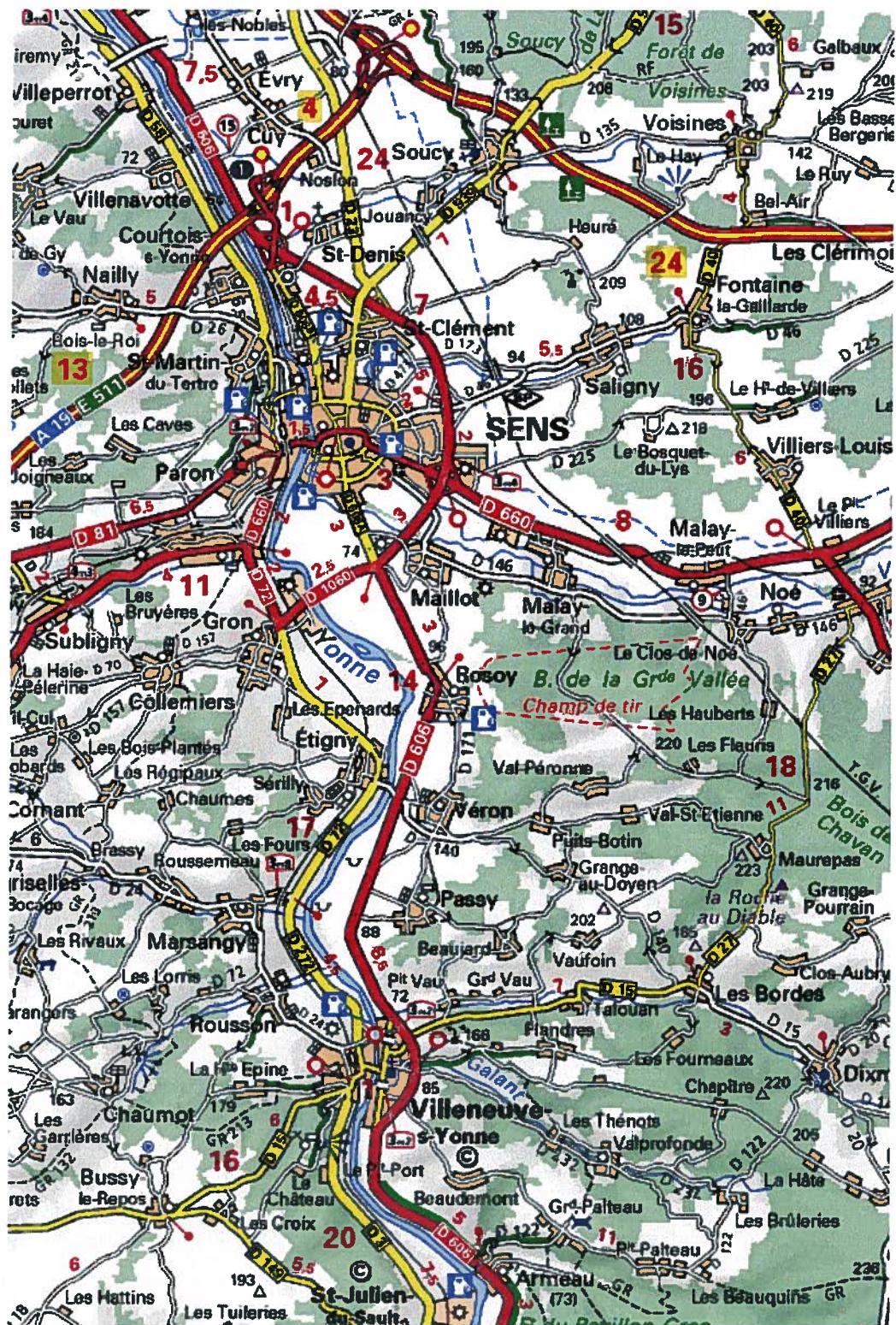
COMMUNE de VERON

Mise à jour :

D.I.C.R.I.M.

RISQUE TRANSPORT MATERIES DANGEREUSES

Page n° 9



© Michelin 2008 - Mentions légales

COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M.	Mise à jour :
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	Page n° 10

*Axes couramment empruntés par les transports de matières dangereuses :
D606 et chemin de fer*

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

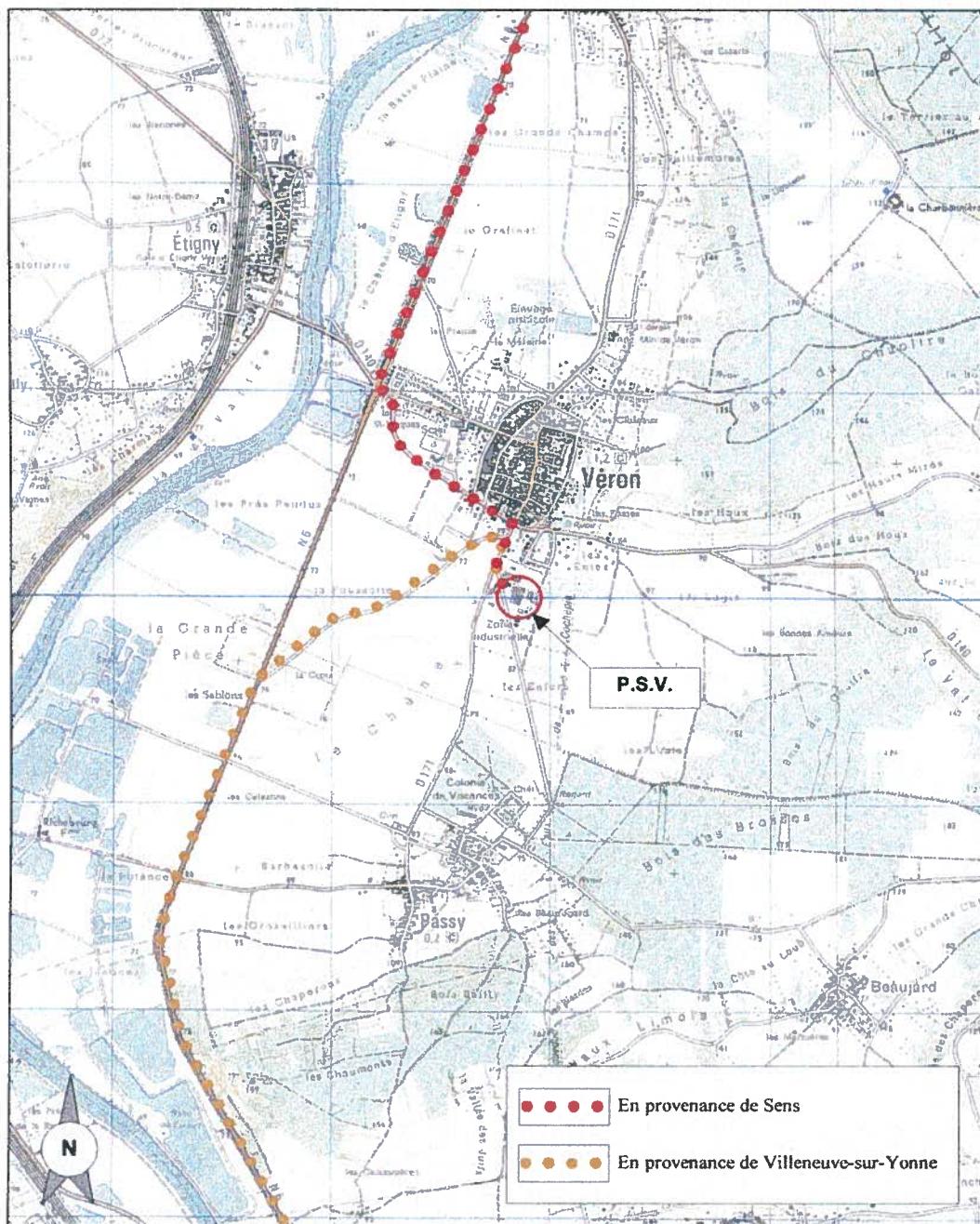
- Permanence mairie
- Evacuation partielle ou totale de la population ou confinement
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE de VERON**Mise à jour :****D.I.C.R.I.M.****RISQUE SITE SEVESO : PSV****Page n° 11**Référence : Plan Particulier d'Intervention PSV du 12 février 2008**Fiche cartographie****VOIES D'ACCÈS (carte IGN n° 2618 Ouest "Sens" au 1/25 000^{ème})**

COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M	Mise à jour :
RISQUE SITE SEVESO : PSV : DESCRIPTION DES RISQUES	Page n° 12

Dans le cas du dépôt PSV, le risque est principalement de deux natures :

- l'incendie ;
- l'incendie associée à l'explosion.

EFFETS	EMPLACEMENTS CONCERNES	TYPE DE CONSEQUENCES	RAYON
Rayonnement thermique	Cellule de stockage C1	Z1 pour 5kW/m ² (seuil de 1% de mortalité)	25 mètres
		Z2 pour 3 kW/m ² (brûlures significatives)	40 mètres
Autres cellules			
Explosion de gaz liquéfiés avec projection	Cellule de stockage C6 et Quai de déchargement	Limite des effets réversibles sur l'homme (50 mbar)	50 mètres
		Premiers effets létaux (170 mbar)	20 mètres
Emission de fumées toxiques	Zone 1	Dans laquelle un accident aurait des conséquences mortelles pour au moins 1% des personnes présentes	25 mètres
	Zone 2	Apparition d'effets irréversibles pour la santé ou blessures sérieuses	50 mètres

Zones « enveloppes » :

Zone 1 Dans laquelle un accident aurait des conséquences mortelles pour au moins 1% des personnes présentes	25 mètres
Zone 2 Apparition d'effets irréversibles pour la santé ou blessures sérieuses	50 mètres

Tout incendie entraîne l'émission de fumées toxiques ; leur toxicité est d'autant plus forte qu'elle implique des produits toxiques.

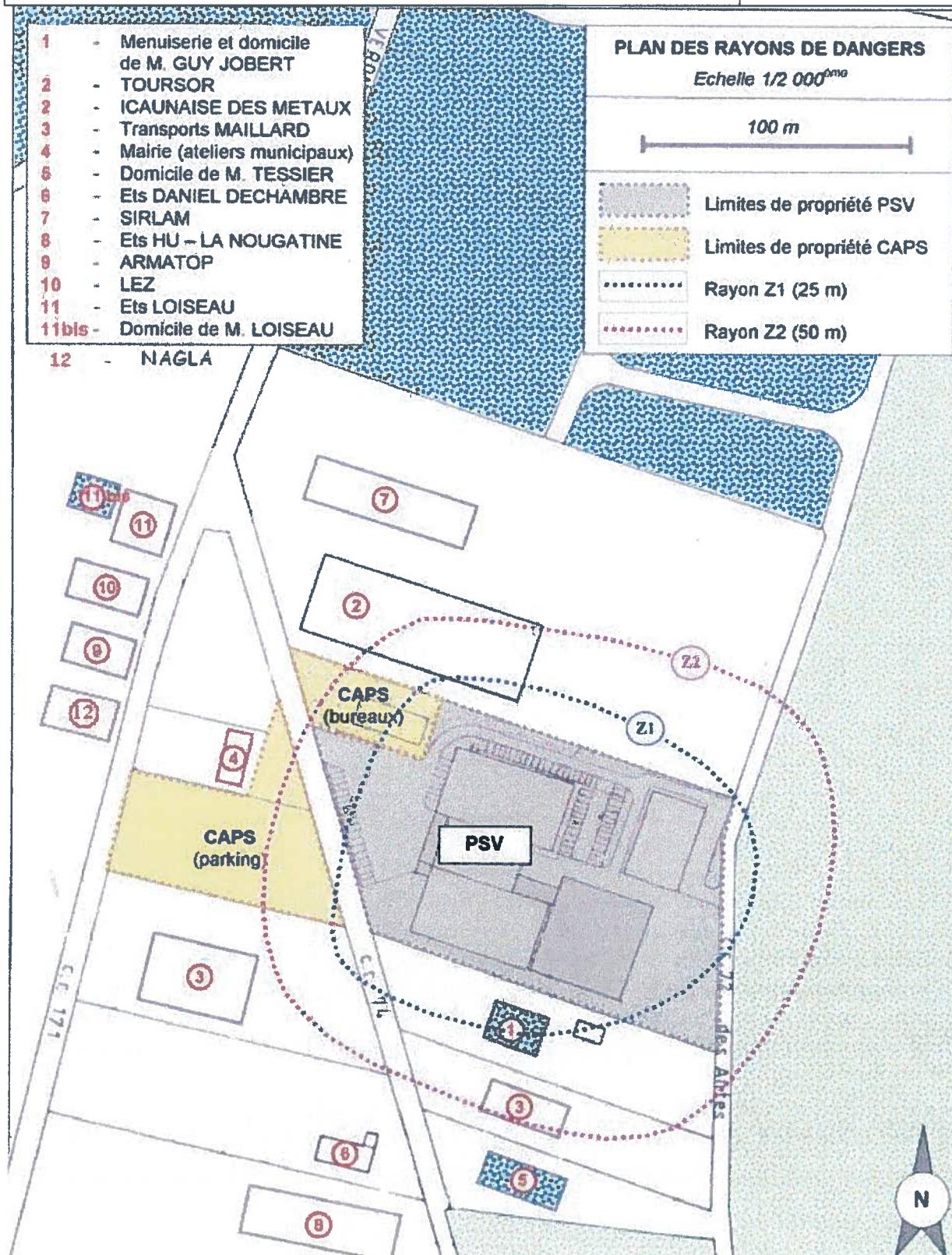
En l'espèce, le dégagement de fumées toxiques peut, en fonction de l'orientation du vent, avoir des conséquences sur les habitants de VERON, et/ou sur les salariés, clients, ou personnes habitant dans la Zone industrielle. L'analyse de la rose des vents Météo France révèle que le vent le plus commun est un vent de Sud, qui pourrait propager les fumées directement sur les habitations de VERON.

Toutefois, l'observation locale semble montrer que les vents sont le plus souvent Ouest-Sud avec une variante en hiver positionnée Nord-Est. Dans ce cas les conséquences pour les habitations de VERON, ne seraient donc plus les mêmes.

Une information de la population est donc à envisager avec la recommandation d'un confinement à domicile.

RISQUE SITE SEVESO : PSV

Page n° 13



COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M.	Mise à jour :
RISQUE SITE SEVESO : PSV	Page n° 14

ACTION DU MAIRE

Dès que l'exploitant déclenche son Plan d'opérations interne (POI) le Maire pré-alerte ses services.

Si le POI est insuffisant et que le préfet déclenche le PPI :

- Déclenche son PCS,
- Alerté par les services de Gendarmerie, détache un représentant au PCO (Poste de commandement opérationnel en mairie, Salle des adjoints),
- Alerte les services techniques de la ville pour la déviation de la D171,
- Organise avec l'appui de la DDASS, l'accueil des éventuelles populations évacuées.

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- Véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Ecouter la radio
- Ne pas téléphoner
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

Qu'est-ce qu'un pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.grippeaviaire.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet
- Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques
- Utilise la liste des personnes fragiles

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

COMMUNE de VERON D.I.C.R.I.M.	Mise à jour :
RISQUE CANICULE	Page n° 16

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- Organisation de l'accompagnement des personnes fragiles (VOIR LISTE)
- Organisation d'une permanence en mairie
- Préparation des endroits frais
- Si aggravation, déclenchement du PCS
- Indiquer les actions envisageables compte tenu de la population / situation sur le territoire de la commune

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio et TV)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE de VERON	Mise à jour :
PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE	
ANNUAIRE DE CRISE	Page n° 17

MEDIAS - RADIOS		
France BLEU		103.5Mhz
France INFO		105.5Mhz
SITES INTERNET		
Météo France	www.meteo.fr	Permet aussi l'accès à la carte vigilance
Réseau d'annonce des crues		www.vigicrues.ecologie.gouv.fr Carte de France : sur SPC seine moyenne-Yonne-loing
NUMEROS UTILES		
Mairie		03 86 97 12 14
POMPIERS		18 ou 112
SAMU		15
GENDARMERIE		17
PREFECTURE		03 86 72 79 89
METEO FRANCE		08 92 68 02 89
DDSV		03 86 94 22 50
DDASS		03 86 51 80 00
CENTRE ANTIPOISON		03 83 32 36 36